

COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2010

Le deux février deux mille dix, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe DAUVEL, Maire.

Date de la convocation : 27 janvier 2010.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs DAUVEL - CHAGNIOT - VACHER - BISSO - EMERAS - MERILLOU - PATTI - PETIT - COULOUMIERS - BROCHADO - ASSAL - RIOU - ROUBENNE - LUMEAU - ANDRAU - BERGOUGNIOU - ARDERIU - CESSÉS

Absents excusés :

Mesdames et Monsieur CARIVEN - FALIERES - NOEL - BRAUD - LASCROUX - MAUSSERVEY - RAFFIER - PRADEL - MULKAY - MEYER

Procurations :

Madame FALIERES donne procuration à Monsieur BISSO
Monsieur NOEL donne procuration à Madame PETIT
Monsieur BRAUD donne procuration à Monsieur ROUBENNE
Monsieur RAFFIER donne procuration à Monsieur CHAGNIOT
Monsieur PRADEL donne procuration à Madame PATTI
Monsieur MULKAY donne procuration à Monsieur EMERAS
Mademoiselle MEYER donne procuration à Monsieur DAUVEL

Nombre de conseillers :

En exercice : --- 29

Présents----- 18

Votants ----- 25

Procurations--- 7

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, il ouvre la séance et propose que Madame BROCHADO soit la secrétaire de séance.

1. MODIFICATION DU TABLEAU DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Suite à la démission de Madame RENARD et au refus de siéger de Monsieur SAMPIETRO et de Madame REBAUBIER, Monsieur le Maire présente Monsieur ARDERIU, le suivant sur la liste, et informe le Conseil Municipal que celui-ci siégera dans les commissions suivantes :

- Enfance Jeunesse MJC
- Affaires sociales insertion logement

2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2009

Madame ANDRAU nous a fait savoir que le compte rendu annexé à la convocation de cette séance était incomplet dans la mesure où ne figuraient pas les questions des groupes, ni les réponses.

Ce document a été distribué.

Mesdames VACHER, PATTI, et COULOUMIERS, absentes le 14 décembre 2009, ne participent pas au vote.

Monsieur ARDERIU ne participe pas au vote.

POUR :18

CONTRE :3 (Mmes et M. ANDRAU, LUMEAU, BERGOUGNIOU)

ABSTENTIONS :0

| |
|-------------------------|
| Nombre de conseillers : |
| En exercice : --- 29 |
| Présents----- 19 |
| Votants ----- 26 |
| Procurations--- 7 |

3. DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des délibérations du 28 mars 2008 et du 23 juin 2008 (art 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales), il a été amené à prendre un certain nombre de décisions concernant les éléments suivants :

2009-79 du 7 décembre 2009

Contrat de sani-prévention avec Monsieur Philippe de BRUYN représentant l'entreprise ISS HYGIENE & PREVENTION, dont l'adresse de l'Agence Régionale est située 10, avenue de Larrieu 31100 TOULOUSE.

Ce contrat a pour objet de nous garantir la mise en œuvre des moyens nécessaires à la détection, la destruction et la prévention des parasites ci-après :

- Souris, mulots, surmulots, rats noirs
- Blattes

Il concerne les locaux de la cuisine centrale Condorcet, est établi pour une durée de 1 an, à compter du 1er janvier 2010,

Le montant de la rémunération est fixé à 494.79 € HT par an, soit 591.77 € TTC.

2009-80 du 7 décembre 2009

Avenant n° 4 au contrat de la SOCOTEC, équipements Midi-Pyrénées BP 34012, 3, rue Jean Rhodier ZI Montaudran 31028 TOULOUSE

Cet avenant concerne la vérification périodique des installations de gaz combustible dans les ERP, dans le cadre d'un abonnement pour les équipements suivants :

- 4 radiants gymnase
- Le chauffe eau du club house stade

Pour un montant de 200.00 € HT, soit 239.20 € TTC

2009-81 du 7 décembre 2009

Avenant au contrat de destruction des taupes avec Monsieur Philippe de BRUYN représentant l'entreprise ISS HYGIENE & PREVENTION, dont l'adresse de l'Agence Régionale est située 10, avenue de Larrieu 31100 TOULOUSE.

Cet avenant modifie la clause de durée du contrat

Pas de numéro 2009-82

2009-83 du 14 décembre 2009

Convention avec Isabelle JOUHET et Marie SAVARY, psychomotricienne DE, 129, rue Gaston Doumergue 31170 TOURNEFEUILLE.

Cette convention fixe les modalités d'intervention de la psychomotricienne à la crèche collective « Caramel et Nougatine » située 3, rue des Coquelicots à LA SALVETAT ST-GILLES,

Le montant de la rémunération est de 140.00 € par intervention, à raison de deux interventions par mois.

La présente convention est établie pour la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010.

2009-84 du 21 décembre 2009

Convention d'occupation de l'espace emploi avec l'Association UCJG Robert MONNIER, dont le siège social se situe 92, route d'Espagne 31100 TOULOUSE.

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition d'un bureau à l'intérieur de l'espace Emploi situé avenue du château d'eau.

2009-85 du 21 décembre 2009

Acte d'engagement avec la Société E2S COMPAGNY ZI de l'Aspre 30150 ROQUEMAURE, pour les travaux d'extension du skate park

Le montant HT des travaux s'élève à 36 789,30 €, soit 44 000.00 € TTC.

2009-86 du 21 décembre 2009

Acte d'engagement avec la Société APF 17, route de Montberon 31620 LABASTIDE-SAINT-SERNIN, pour le remplacement des menuiseries aluminium à la salle des fêtes Boris Vian

Le montant HT des travaux s'élève à 10 368.00 €, soit 12 400.13 € TTC.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication des décisions.

4. CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de l'intersection entre le RD65 et RD37E, d'une superficie de 250 m², entre la piste cyclable et la chaussée au carrefour des RD 65 et RD37E.

Il convient de formaliser l'accord avec le Conseil Général par la signature d'une convention d'entretien.

Il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

UNANIMITE

5. PROGRAMMATION DES TRAVAUX AVEC LES AMENDES DE POLICE.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à valider notre demande d'inscription pour le programme d'amende de Police selon l'ordre de priorité suivant :

- 1 - plateau ralentisseur avenue de Gascogne à l'intersection avec l'impasse des Vignes et de la Corse
- 2 - passage protégé surélevé sur l'avenue du château d'eau, il s'agira de reprendre les rampes de l'ouvrage
- 3 - plateau ralentisseur au carrefour des voies de l'avenue des Mûriers et de la rue de l'Isère
- 4 - Plateau ralentisseur sur l'avenue du Château d'Eau à l'intersection de la rue du Château d'Eau (ce projet nécessite la suppression probable des îlots en amont et en aval de ce carrefour.

UNANIMITE

Arrivée de Madame CARIVEN à 19 h

Nombre de conseillers :

En exercice : --- 29

Présents----- 20

Votants ----- 27

Procurations--- 7

6. SDEHG

6-1 Réfection du tableau de commandes P 30

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le SDEHG a étudié les travaux suivants :

Travaux de rénovation du coffret de commande d'éclairage public « P30 HOSPITALIERS », comprenant :

- La dépose du coffret de commande existant
- La fourniture et pose d'une commande d'éclairage public avec reprise des départs existants
- La fourniture et pose des disjoncteurs différentiels sur chaque départ
- La fourniture et pose d'une horloge astronomique

Le coût total de ce projet est estimé à 3 285 €

Le SDEHG serait attributaire du FCTVA

Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune, la contribution de la commune serait au plus égale à 161 €.

Il propose d'approuver le projet et de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription et réalisation des travaux, la commune s'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale à 161 € et d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au Budget primitif 2010

UNANIMITE

6-2 Eclairage public de l'UCP

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

A notre demande le SDEHG a réalisé l'avant projet sommaire de l'opération suivante :

Travaux d'éclairage public sur le parking de l'Unité Centrale de Production, comprenant :

- La création d'un nouveau départ sur la commande d'éclairage public existante « P 30 HOSPITALIERS »
- La confection d'un réseau souterrain d'éclairage public de 320 m de longueur dont 140 m en tranchée commune avec la basse tension, en câble U1000RO2V 2x10² cu sous fourreau de diamètre 63 mm, avec câblette de terre,
- La fourniture et la pose de 6 mats rétreints de 4 m de hauteur équipés d'appareil de type « ZA » à lampe sodium haute pression 70 Watts. Les ensemble seront de RAL 6005 (vert mousse)

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

| | |
|---|--------------|
| TVA éligible au FCTVA | 5 499,00 € |
| Part gérée par le Syndicat | 20 790 .00 € |
| Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) | 37 006.00 € |

TOTAL37 006.00

Cette catégorie de travaux est éligible à une subvention du Conseil général.

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et des plans définitifs seront transmis à la commune pour validation avant exécution.

Monsieur le Maire propose de couvrir cette contribution par voie d'emprunt et de prendre rang sur un prochain prêt du SDEHG.

Après inscription et réalisation des travaux, la commune demande la réservation d'une part d'emprunt auprès du SDEHG et décide de prendre en charge les annuités découlant pour la commune d'une part d'emprunt au plus égale à 10 717.00 €

UNANIMITE

7. CONVENTIONNEMENT ATESAT

Monsieur le Maire rappelle que la commune de La Salvetat St-Gilles, a conclu en 2007, avec la DDE une convention relative à l'assistance technique fournie par les services de l'Etat aux collectivités pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT). Ce contrat est échu au 31 décembre 2009, et Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler ce partenariat avec ces services.

UNANIMITE

8. INSTALLATIONS CLASSEES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Préfet a lancé une enquête publique concernant la demande présentée par la société 3R, en vue d'obtenir une autorisation d'exploiter un entrepôt logistique sis parc de la Ménude à PLAISANCE DU TOUCH

L'enquête se déroule du 11 janvier au 12 février 2010 avec des permanences du commissaire enquêteur à la Mairie de PLAISANCE DU TOUCH, les 11 janvier, 28 janvier et 3 février de 9 heures à 12 heures, le 20 janvier de 14 heures à 17 heures, et le 12 février de 15 heures à 18 heures.

| |
|-------------------------|
| Nombre de conseillers : |
| En exercice : --- 29 |
| Présents----- 21 |
| Votants ----- 27 |
| Procurations--- 6 |

Compte tenu du faible impact sur notre collectivité en termes d'environnement, Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à la majorité donne un avis favorable

POUR :23

CONTRE :4 (Mmes et M. ANDRAU, LUMEAU, BERGOUGNIOU ARDERIU)

ABSTENTIONS :0

9. IFTS ET IHTS POUR LES ELECTIONS REGIONALES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à verser les indemnités suivantes aux agents de la commune effectuant des travaux supplémentaires à l'occasion des élections organisées au cours de l'année 2010

- Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) pour les agents titulaires ou stagiaires de la catégorie C et pour les agents titulaires ou stagiaires de la catégorie B dont l'indice brut est inférieur à 390 (décret 2002-60 du 14 janvier 2002)
- Indemnité forfaitaire complémentaire élections pour les agents qui n'ouvrent pas droit aux IHTS (décret 2002-63 du 14 janvier 2002)

UNANIMITE

10. CREATION ET DECLARATION DE VACANCE DE POSTE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à créer et déclarer vacants les postes suivants :

Pour la crèche collective « Caramel et Nougatine » 1 adjoint d'animation
Pour la micro crèche « Chapi Chapo » 2 adjoints d'animation
..... 1 adjoint technique
Pour la direction des Services Techniques 1 technicien supérieur territorial
..... 1 contrôleur de travaux
..... 1 agent de maîtrise

UNANIMITE

11. AIDE AUX SINISTRES D'HAITI

Monsieur le Maire propose de verser une subvention à l'Association des Maires de France qui se mobilise pour venir au secours des sinistrés du tremblement de terre en HAITI du 13 janvier dernier.

Il propose de verser une subvention d'un montant de 5 000 €.

Monsieur BERGOUGNIOU au nom du groupe « Bien Vivre à la Salvetat », précise qu'il est pour le principe du versement, mais que le groupe s'abstiendra en raison du fait que le versement passe par l'Association des Maires de France.

POUR :23

CONTRE :0

ABSTENTIONS :4 (Mmes et M. ANDRAU, LUMEAU, BERGOUGNIOU ARDERIU)

12. REVISION DU TRANSFERT DE CHARGES CCST

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Compte tenu des modifications importantes qui sont intervenues depuis la création de la CCST en 1999, tant au point de vue législatif que d'un point de vue de la vie locale, il est devenu nécessaire de procéder à une révision du transfert de charges et donc de l'attribution de compensation correspondante.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes a approuvé, dans sa séance du 17 décembre 2009 :

- La mise en œuvre de la révision du transfert des charges entre la CCST et les communes membres, et donc le calcul de l'attribution de la compensation.
- Que cette révision portera sur l'exercice 2009 pour le transfert de charges et donc l'attribution de compensation pour 2010
- La composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Chaque commune membre doit délibérer sur ces points.

POUR :23

CONTRE :0

ABSTENTIONS :4 (Mmes et M. ANDRAU, LUMEAU, BERGOUGNIOU ARDERIU)

13. GARANTIE D'EMPRUNT

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de l'autoriser à signer une convention de garantie partielle des prêts à la Société PROMOLOGIS, pour la construction de 49 logements sur la ZAC de l'Apouticayre.

Pour 39 logements :

- Prêt PLUS FONCIER: 1 679 711 € pour une durée de 50 ans, à un taux actuariel de 1.85 %.
- Prêt PLUS : 3 495 062 € pour une durée de 40 ans, à un taux actuariel de 1.85 %.

Pour 10 logements :

- Prêt PLAI FONCIER : 353 646 € pour une durée de 50 ans, à un taux actuariel de 1.05 %.
- Prêt PLAI : 792 765 € pour une durée de 40 ans, à un taux actuariel de 1.05 %.

POUR :23

CONTRE :0

ABSTENTIONS :4 (Mmes et M. ANDRAU, LUMEAU, BERGOUGNIOU ARDERIU)

14. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Les documents d'information ont été joints à la convocation.

Différents échanges ont lieu.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue dans les délais fixés par la Loi d'un débat sur les orientations générales du budget 2010 de la Ville

15. DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNITE CENTRALE DE PRODUCTION

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à déposer un dossier de subvention au taux le plus élevé auprès du Conseil Général pour la construction de l'Unité Centrale de Production pour un montant H.T. de 2 103 228 €.

UNANIMITE

MOTION DU GROUPE « BIEN VIVRE A LA SALVETAT »

Madame ANDRAU, au nom du groupe « Bien Vivre à la Salvetat » souhaite déposer la motion suivante :

« Les élus de « Bien Vivre à la Salvetat » constatent une situation tendue au sein du Conseil d'Administration du collège Galilée de La Salvetat.

Ils regrettent l'absence des trois élus de la Municipalité au cours du dernier Conseil d'Administration qui s'est tenu le 10 décembre 2009.

Ils demandent que la position de la Municipalité soit clairement exprimée. »

Compte tenu de l'imprécision de la motion, elle est rejetée à la majorité.

Fin du Conseil à 21 h 30